

Thiers Dore
et Montagne
 L'INTERCO

Communauté de Communes
 Thiers Dore et Montagne
 47 avenue du Général de Gaulle
 63300 THIERS
 04 73 53 24 71
 contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

45

Suppléants ayant voix
 délibérantes :

...

Conseillers représentés :

9

Total votants :

54

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 5 NOVEMBRE 2019 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 29 octobre 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le mardi 5 novembre 2019 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Catherine MAZELIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Bernard GARCIA, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Alain CHASSAGNE, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Françoise KORCZENIUK, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Philippe CAYRE à Christiane SAMSON
 Jean-Louis GADOUX à Aline LEBREF
 Michel COUPERIER à Bernard GARCIA
 Patrick SOLEILLANT à Bernard VIGNAUD
 Daniel BALISONI à Olivier CHAMBON
 Serge FAYET à Jean-François DELAIRE
 Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
 Thierry DEGLON à Jacqueline MALOCHET
 Claude GOUILLON-CHENOT à Stéphane RODIER

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : André IMBERDIS, Éric CABROLIER, Serge THEALLIER, Carine BRODIN.

Désignation d'un secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

FRAIS DE DÉPLACEMENT DES ÉLUS

Rapporteur : Tony BERNARD, Président

Vu l'article 3 du décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001.

Considérant que, dans le cadre de représentations, des élus de Thiers Dore et Montagne siègent au sein d'instances et sont amenés à engager des frais pour participer aux différents groupes de travail et commissions alors même que certains d'entre eux ne bénéficient pas d'indemnités ;

Considérant que certaines des entités dans lesquelles ils siègent, ne remboursent pas les délégués assistant à ces travaux ponctuels, avec leurs moyens personnels ;

Considérant les textes en vigueur et compte-tenu de l'intérêt pour l'EPCI de la participation de ces élus à ces travaux.

Il est proposé au Conseil d'accepter les remboursements kilométriques correspondant selon les barèmes en vigueur, pour les délégués qui ne bénéficient pas d'une indemnité de fonction.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Accepte** les remboursements kilométriques correspondant selon les barèmes en vigueur.

TOTAL VOTANTS : 54	Conseillers présents : 49	Représentés : 5	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 54	Pour : 54	Contre :	
Abstention :			

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

